



Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 12 décembre 2017 à 20 heures

Le Conseil Municipal, convoqué par courrier en date du 5 décembre 2017, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Michaël QUERNEZ, Maire.

Etaient présents :

Danièle Kha, Patrick Tanguy, Cécile Peltier, Michel Forget, Pierrick Le Guirrinec, Pascale Douineau, Nadine Constantino, Daniel Le Bras, Gildas Le Bozec, Manuel Pottier, Isabelle Baltus, Gérard Jambou, Patrick Vaineau, Christophe Couic, Géraldine Guet, Jean-Pierre Moing, Yvette Metzger, Cindy Le Hen, Bernard Nedellec, Brigitte Conan, Alain Kerhervé, Martine Brézac, Soizig Cordroc'h, Marc Duhamel, Serge Nilly, Yvette Bouguen.

Pouvoirs :

Marie-Madeleine Bergot a donné pouvoir à Danièle Kha
Eric Alagon a donné pouvoir à Pierrick Le Guirrinec
Géraldine Chereau a donné pouvoir à Cécile Peltier
David Le Doussal a donné pouvoir à Gérard Jambou
Stéphanie Mingant a donné pouvoir à Géraldine Guet
Erwan Balanant a donné pouvoir à Martine Brézac

Nombre de conseillers présents ou représentés : 33

Secrétaire de séance : Cindy Le Hen

4. CONVENTION DE BILLETTERIE AVEC L'OFFICE DE TOURISME QUIMPERLE TERRE OCEANE

Exposé :

L'Office de Tourisme Quimperlé Terre Océane, aujourd'hui communautaire, assure depuis 2004 les ventes de billetterie des spectacles vivants de la Ville de Quimperlé.

De par ses missions, ses savoirs faire, ses horaires et sa localisation, l'Office est à même d'offrir un service efficace et de proximité auprès des publics pour la diffusion des billets émis par la Ville pour les spectacles qu'elle organise.

La gestion de la vente de ces billets est encadrée par un arrêté qui acte la nomination de deux agents de l'Office de Tourisme ayant la mission d'encaisser les recettes liées à cette activité en qualité de sous régisseurs de la régie des Spectacles Vivants sous la responsabilité du régisseur titulaire, agent de la Ville de Quimperlé.

Considérant qu'il y a lieu de formaliser ce partenariat Ville-Office de tourisme, il est proposé à Monsieur le Maire de signer une convention qui en récapitule les modalités de fonctionnement. Cette convention est valable pour un an à compter de sa signature et reconductible chaque année.

Proposition :

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de billetterie avec l'Office de Tourisme Quimperlé Terre Océane.

Avis favorable de la commission Culture et patrimoine du 28 novembre 2017

Avis favorable de la commission des finances, de l'évaluation des politiques publiques et de l'administration générale du 6 décembre 2017

P.J. : projet de convention

Décision :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité.



Le MAIRE,
Michaël QUERNEZ.

M -